

AFFAIRE N° 12- Offre de maisons préfabriquées faite par la SOCIÉTÉ MACONE.

M. REIDELLET donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 19 Octobre dernier, la Société MACONE m'a fait une offre concernant des maisons préfabriquées. Il s'agit des constructions métalliques " WUNDER BUILDING FRANCE " d'un type tout-à-fait spécial.

Les éléments nécessaires au montage de ces bâtiments reviendraient à :

- Frs.CFA..... 20.000.000.- pour 200 bâtiments,
- soit 100.000, frs.le bâtiment.

A priori, cette offre me paraît intéressante, reste à savoir s'il ne fait pas trop chaud dans de tels bâtiments.

Messieurs, je vous prie de prendre acte de cette proposition. "

M. LEVERNIER précise qu'il a visité quelques-unes de ces maisons aux environs de Saint-Denis et qu'elles sont très bien.

LE MAIRE : suggère que la Commission des Finances se rende sur les lieux et qu'elle fasse un rapport circonstancié qui sera soumis au prochain Conseil.

La suggestion du Maire est retenue à l'unanimité. Le dossier est donc renvoyé à une séance ultérieure.